



## Coordination SUD-DRAC

### REORGANISATION DES DRAC : J- 10 MOIS En attendant les décisions : Dormez tranquille ?

Réforme territoriale, diagnostic territorial, revue des missions, missions inter-inspections, autant de chantiers menés de front dont la logique devient de plus en plus confuse pour le commun des citoyens. Essayons d'y voir plus clair.

Rappelons tout d'abord les multiples intervenants qui sont mobilisés pour proposer des pistes de réorganisations dans le cadre de la **réforme territoriale**. A la tête du dispositif, et pour une période de deux ans, se trouve Jean-Luc Nevache, nommé par décret le 27 janvier 2015 **coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l'État** auprès du Secrétaire Général du Gouvernement. Il doit coordonner les mesures prises pour adapter les services de l'Etat à la suite de l'adoption de la nouvelle carte des régions. Il sera assisté d'une "**mission interministérielle de coordination**", la MICOR composée de 5-6 personnes. Au niveau régional, **7 préfets préfigureurs** seront nommés par le Premier Ministre. Choisis parmi les 16 préfets des 16 régions qui fusionneront au 1er janvier 2016, ils seront assistés d'un **directeur de projets**. Pour ce qui concerne la culture, **7 DRAC préfigureurs** seront nommés pour préparer la fusion des DRAC<sup>1</sup>. Le secrétaire général du MCC a appelé chacun des Dracs actuellement en poste dans les régions appelés à fusionner, pour qu'ils fassent éventuellement acte de candidature comme « préfigureurs » pour la culture. Seuls quelques-uns ont déclaré ne pas être intéressés. Il sera intéressant de voir comment l'égalité Homme-Femme sera respectée dans le cadre de la nomination de ces préfigureurs. Tous ces postes seront pourvus en avril et leur travail de diagnostic et de préfiguration sera remis en juin-juillet.

Mais ce n'est pas fini : il faut aussi ajouter les missions d'inspections interministérielles sur la réorganisation territoriale actuellement en cours. Elles doivent en principe remettre le 17 mars au Premier Ministre un rapport avec des schémas d'organisation possible.

Comme nous sommes tous concernés et que personne ne sera épargné par cette future réorganisation, régions fusionnées ou pas, le Premier ministre a envoyé une circulaire (18 février 2015) à l'ensemble des préfets de région (cf pj) pour formaliser la demande d'un diagnostic territorial à réaliser avant le 30 avril. Basé sur un état des lieux de l'organisation de l'ensemble des services régionaux de l'Etat, ce diagnostic devra préparer la mise en oeuvre de leur réorganisation et, entre autres, identifier les enjeux de gestion des RH ainsi que les modalités d'accompagnement du changement à mettre en place. Comme tous les autres services de l'Etat, les DRAC ont été invitées à réaliser un diagnostic territorial culturel.

C'est sur la base de l'ensemble de ces travaux que le Premier ministre fixera les "principes directeurs" des réorganisations, lesquels seront transmis en mai aux préfets préfigureurs.

#### Quelles conséquences pour les DRAC ?

Concrètement, nous ne savons aujourd'hui rien de plus sur **l'avenir des DRAC appelées à fusionner**. L'administration appelle cela pudiquement une "phase de plateau" ! C'est-à-dire qu'elle réfléchit toujours aux différents scénarios déjà évoqués, semblant marquer une nette préférence pour des « DRAC multi-sites » au périmètre et aux missions mal définis, si ce n'est qu'elles obéiront au principe de « modularité ». Le renforcement de certains STAP par un conseiller sectoriel est évoqué. Le transfert de CRMH ou de SRA vers ces mêmes STAP est exclu. Parmi les personnels directement impactés figurent en premier lieu les directions et les chefs de service. Mais aussi toutes celles et ceux qui assurent les fonctions support

<sup>1</sup>En toute logique, ils devraient probablement s'appuyer sur les scénarios envisagés par les deux DRAC Bourgogne et Franche-Comté.

(logistique, RH, service financiers) dont la pérennité reste la grande inconnue. Là, toutes les catégories de personnel seront concernées, y compris, malgré les engagements pris, par des mobilités (fonctionnelles ou géographiques) plus ou moins forcées.

Concernant la **Revue des missions** et donc l'avenir de celles-ci, on ne sait plus bien où on va ! Un premier tableau de synthèse, manifestement indigent, était issu des réflexions des administrations centrales (surtout) et des remontées des DRAC (accessoirement) qui avaient permis de le rendre plus proche de la réalité de nos missions. Nous avons eu communication d'un second tableau (en p.j.), fruit des concertations locales organisées en décembre (dans les régions Alsace, Aquitaine, Bourgogne Limousin, Pays de la Loire et le département du Nord) sur deux thématiques : «expertise dans le domaine culturel» et «la culture, une compétence partagée»<sup>2</sup>. La première thématique fait l'objet de 24 propositions, la seconde, de 50. Certaines sont déclarées « prioritaires », d'autres à « expertiser », trois sont d'ores et déjà abandonnées (transfert de certains labels et subventions, de la gestion des licences de spectacles aux collectivités ou de l'organisation des Journées européennes du patrimoine).

La dernière colonne (dont le contenu n'aurait pas du être communiqué aux organisations syndicales !) nous apprend que ces propositions ont été examinées lors d'une réunion avec les DRAC (17 février) et qu'il existe une feuille de route. Celle-ci préconise l'élaboration d'un formulaire unique de demande de subventions, tant pour les aspects de création contemporaine que de patrimoine, l'accompagnement plus en amont des services de l'État dans l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme et documents d'urbanisme, la réaffirmation du rôle de l'État dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage, notamment pour les petites communes rurales. La position de l'administration centrale sur les guichets uniques est contradictoire. Dans les items de la thématique 4, elle préconise la création de guichets uniques dans le secteur des MH et, éventuellement, pour la création artistique, alors que dans la thématique 21, elle souhaite la conservation de la pluralité des guichets en matière de MH, afin de maintenir la diversité des points de vue. Parmi les transferts envisagés, seul figure celui du domaine du patrimoine immatériel à la Région, tout en conservant un Contrôle Scientifique et Technique pour s'assurer de l'intégrité scientifique de la démarche. Nous avons pu voir pour l'inventaire avec quelle rapidité cette harmonisation nationale a fait long feu.

Parmi les autres propositions qui restent à expertiser, la plupart peuvent aller dans le bon sens, mais elles souffrent d'une absence de hiérarchie laissant l'impression d'un fourre-tout sans véritable ligne directrice. Surtout, il manque en face de chaque proposition, un programme décrivant les acteurs aujourd'hui et demain et quels moyens et ressources leurs seront affectés. D'autres propositions sont plus problématiques. Ce sont, par exemple, le rôle des services centraux dans les commissions musées qui est remis en question ou l'instruction des agréments en archéologie préventive qui pourrait perdre de sa cohésion nationale.

L'administration nous a indiqué que ces propositions n'étaient pas validées, que « prioritaire » signifiait seulement que la question doit être étudiée dans l'année, mais pas nécessairement mise en œuvre, que les propositions n'émanent que du secrétariat général et n'ont pas encore été discutées avec les directions générales du MCC, ce dont nous doutons fortement.

### **Et le dialogue social dans tout ça ?**

Pour l'instant, malgré des engagements répétés la main sur le cœur de conduire un dialogue social exemplaire, il se borne simplement, dans le cadre des réunions mensuelles administration/ organisations syndicales et du Comité technique ministériel, à nous informer des conclusions ou propositions des groupes de travail. Le Secrétaire Général se réfugie derrière les résultats à venir des rapports des diverses inspections pour laisser sans réponse les nombreuses interrogations des personnels. A aucun moment, les organisations syndicales ne sont sollicitées pour donner un avis. Elles n'ont pas été invitées pour participer aux débats des consultations locales initiées par le Gouvernement en novembre 2014. Concernant la réunion des DRAC qui s'est tenue le 17 février, nous n'avons aucune information sur ce qui y a été dit ou décidé. Leurs comités techniques locaux ne sont pas plus informés.

---

2 Cf le communiqué de la coordination SUD-DRAC du 28 janvier qui faisait le point sur la synthèse provisoire des débats et des comptes-rendus de ces concertations locales.

Dans un article paru dans *Séquence* du 9 mars, mais diffusé sur nos messageries dès le 7 mars, le Ministère fait le point sur les dernières annonces du gouvernement concernant la réforme territoriale. Son contenu non seulement ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà mais reste à mille lieues des informations concrètes qu'il devrait délivrer aux agents des DRAC. Lors du CTM du 5 mars, le secrétaire général du MCC s'est engagé à mettre prochainement à disposition des seuls Drac et Drac adjoints un espace d'échanges sur l'intranet. Quant aux agents qui font vivre au quotidien le Ministère, ils auront droit à un message tous les 15 jours qui leur fournira ... des « éléments de langage » (sic!)

### **Mobilisons-nous !**

Les agents des DRAC ne peuvent être laissés à l'écart des décisions à venir. Que cela plaise ou non à l'encadrement, SUD Culture Solidaires exige que tous les Comités Techniques, ainsi que les CHSCT, soient saisis régulièrement pour en débattre ... et non pas seulement servir de chambres d'enregistrement !

Mais il faut aller au-delà. Certes, en l'absence d'annonces concrètes, il n'est pas facile de nous mobiliser. Et c'est bien là le but recherché.

**La Journée de grève interprofessionnelle du 9 avril, à l'appel des organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP, sera une excellente occasion de lancer un avertissement au gouvernement et de dire non à la destruction du lien social**

Les réformes en cours n'ont pour but que de répondre aux injonctions européennes de résorber les déficits publics en supprimant des missions de service public et des effectifs. Les conséquences en seront désastreuses pour la Fonction publique, les agents et les usagers.

**A nous de contribuer au succès de cette mobilisation !**

**Coordination SUD-DRAC, le 18 mars 2015**